

AMIS DU MARAIS – PLAN D’ACTION 2022-2023

1. Adhésion aux Amis du marais

La cotisation annuelle, **valide du 1^{er} avril au 31 mars**, constitue une part importante du financement nécessaire au bon fonctionnement de notre organisme. Elle donne aussi un accès gratuit aux conférences et contribue à la réalisation de nos activités.

Pour la saison 2022-2023 la cotisation annuelle est maintenue à 10 \$. Il serait particulièrement important que chaque membre actuel et ancien renouvelle son adhésion en plus de recruter de nouveaux adhérents. Votre collaboration à cet égard serait donc très utile et très appréciée. Nous invitons tous nos membres ainsi que toutes les personnes intéressées à devenir membre à payer leur cotisation annuelle en utilisant le formulaire qui se trouve sous l’onglet ADHÉRER/PARTICIPER au bas de la page d’accueil de notre site web www.amisdumarais.com. Ce formulaire vous permet de payer votre cotisation par virement Interac ou par la poste. Il peut aussi être utilisé pour faire un don ou pour nous faire part de votre intérêt à devenir bénévole pour certaines activités. Par ailleurs, il convient de noter que le nombre de membres des Amis du marais est revenu, en 2021-2022, à ce qu’il était avant le début de la pandémie de COVID-19, soit 59.

2. Activités

2.1. Activités récurrentes

2.1.1 Entretien du parc municipal des Fonds

La corvée printanière d’entretien du parc municipal des Fonds aura lieu **le samedi 14 mai, de 9 h à midi**. **En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure**. En plus des travaux réguliers de nettoyage, cette activité pourrait inclure l’épandage de compost et de paillis ainsi que la plantation de vivaces ou autres plantes pour améliorer l’apparence des lieux. Le travail devra évidemment se faire en respectant les consignes de sécurité liées à la COVID-19 qui seront en vigueur à ce moment-là. Les détails seront précisés, fin avril ou début mai, sur notre site web www.amisdumarais.com

2.1.2 Nettoyage des berges

La corvée annuelle du nettoyage des berges aura lieu **le samedi 11 juin de 9 heures à midi**. Ce jour-là la marée sera basse tout l’avant-midi ce qui nous permettra de faire un nettoyage sur une bande assez large en toute sécurité. Les mesures nécessaires seront prises afin que le travail puisse se faire en respectant les consignes de sécurité liées à la COVID-19 qui seront en vigueur à ce moment-là. Les détails seront précisés fin mai sur notre site web www.amisdumarais.com.

2.1.3 Conférences

Nous souhaitons vivement que l’évolution de la situation liée à la COVID-19 nous permette de reprendre notre programme de conférences au cours de l’automne 2022. Nous avons déjà quelques sujets et quelques conférenciers potentiels en tête mais nous recevrons avec plaisir les suggestions ou commentaires de nos membres et du public que nous pourrions ajouter à la banque déjà constituée. Nous maintiendrons la pratique selon laquelle les conférences sont offertes gratuitement aux membres des Amis du marais. Le prix d’entrée pour les non-membres est de 5 \$. Vous pouvez nous faire part de vos suggestions ou commentaires en nous écrivant à info@amisdumarais.com.

2.1.4 Inventaire et protection de la gentiane de Victorin

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous ferons le recensement des plants de gentiane de Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly et nous soumettrons les résultats à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) qui compile les données pour toutes les municipalités (rive nord et rive sud) situées dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. Nous examinerons aussi à nouveau les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une meilleure protection de cette espèce en péril.

2.1.5 Recensement des oiseaux de Noël (RON)

En 2022, le recensement des oiseaux de Noël aura lieu **le samedi, 17 décembre**. Au cours des 5 dernières années, cette activité a suscité beaucoup d'intérêt et elle a été couronnée de succès dans les 2 secteurs (rive nord et rive sud) du RON Neuville-Tilly. Nous invitons donc les ornithologues experts ou amateurs ainsi que toutes les autres personnes intéressées à noter la date du **17 décembre 2022**. Les détails relatifs à ce recensement seront publiés au début de l'automne sur le site web www.amisdumarais.com.

Pour information additionnelle sur cette activité, voici quelques suggestions de sites :

<http://www.bsc-eoc.org/volunteer/cbc/index.jsp?targetpg=index&lang=FRet>

<http://www.bsc-eoc.org/>

<https://www.coq.qc.ca>

2.2 Autres activités reliées au Plan de protection et de mise en valeur du marais

2.2.1 Panneaux d'informations

Au cours de l'année 2021-2022, la dernière étape du projet de conception, fabrication et installation de nouveaux panneaux portant sur la protection du marais, le sentier qui longe nos rives, les espèces exotiques envahissantes et les marées a été réalisée et complétée.

Nous comptons cette année réitérer notre demande auprès de la Municipalité concernant l'installation des panneaux de signalisation au village et dans les Fonds pour indiquer clairement aux visiteurs où se trouvent le quai de Saint-Antoine-de-Tilly, le parc municipal des Fonds ainsi que le sentier pédestre. Il s'avère toujours que cet accès public au fleuve est de plus en plus populaire mais difficile à trouver pour beaucoup de personnes. Cette action de la part de la Municipalité permettrait de faire mieux connaître les attraits de la Municipalité et répondrait à certaines des cibles du Plan de développement de Saint-Antoine-de-Tilly 2019-2030 dont celle d'« Améliorer l'accès au fleuve en faisant la promotion de sentiers en bordure du fleuve et des accès » et en « soutenant les Amis du marais dans leurs actions ».

2.2.2 Plantations en bandes riveraines

Nous prévoyons organiser une séance d'information ou une activité sur le thème de la re-végétalisation des rives. Cette activité s'inscrit dans le Plan de développement de la municipalité 2019-

2030, en lien avec l'axe « Environnement et milieu de vie » dont 2 des objectifs pour lesquels sont responsables les Amis du marais sont d'«Élaborer un plan d'action pour la protection et la mise en valeur des berges et du marais » ainsi que celui de «Sensibiliser la population (protection, rejet dans le fleuve)».

2.2.3 Séance d'information sur les ouvrages de stabilisation

Dans le but de poursuivre la sensibilisation des citoyens à l'importance de la stabilisation des ouvrages de stabilisation (murs de soutènement, enrochements), nous prévoyons informer les citoyens, particulièrement les riverains, sur les règles à suivre, les permis et les bons ouvrages de stabilisation des berges, par le biais d'une fiche d'information qui, une fois produite, serait mise à jour annuellement et mise à la disposition du public via notre site web.

2.2.4 Contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Nous comptons continuer à promouvoir le contrôle de la renouée du Japon sur nos rives, en particulier près du quai, et faire le suivi concernant la reprise des saules plantés l'année dernière. Pour ce faire, nous solliciterons la participation des membres et des citoyens. Nous souhaitons également établir les bases pour éventuellement amorcer le contrôle du roseau commun à Place des phares.

2.2.5 Acquisition de connaissances et sensibilisation

Nous continuerons de rayonner et de communiquer par le biais d'articles dans les journaux locaux et dans notre site web pour faire connaître la biodiversité du marais et sensibiliser la population à l'importance de protéger le marais. Nous continuerons également d'alimenter notre site web, particulièrement dans la section Biodiversité et Activités, et étudierons la faisabilité d'administrer un compte Facebook.

D'autre part, nous étudierons la faisabilité d'une deuxième activité-nature au quai pour les familles avec pour objectif de sensibiliser à la protection du marais et à sa biodiversité et poursuivrons le projet de création d'un parcours interactif pour expliquer les attraits du marais sous forme de Balado le long du sentier pédestre.

2.2.6 Financement des Amis du marais

Dans le but de mieux faire connaître les actions de notre organisme auprès des citoyens et de solliciter leur appui financier pour nous permettre de mieux poursuivre nos activités, nous examinerons la possibilité avec la Municipalité de déplacer la boîte de collecte de dons localisée au parc municipal des Fonds pour qu'elle soit plus visible ainsi que la possibilité d'ajouter de telles boîtes à d'autres endroits.

3. Liens avec divers organismes

Nous maintiendrons les liens qui existent déjà avec certains organismes, dont : Tourisme Lotbinière, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), l'Organisation de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne, la ZIP Les Deux Rives et la Table de concertation régionale de

l'estuaire fluvial du Saint-Laurent. Nous collaborerons aussi pleinement avec la Municipalité pour atteindre les objectifs de son Plan de développement 2019-2029 qui sont en lien avec notre mandat.

3.1 Notre Plan d'action 2018-2030

Nous poursuivons notre démarche avec la Municipalité, la MRC de Lotbinière et autres partenaires pour identifier les options possibles de conservation du marais, dont celle ultime de le protéger légalement. Depuis trois ans, le Conseil d'administration (CA) des Amis du marais poursuit l'application des divers objectifs et actions qui figurent dans le Plan d'action 2018-2030.